



Doutes sur procedure aux prud'hommes

Par **magali29**, le **27/01/2009** à **10:37**

Bonjour, je viens vers vous car je suis en procedure prud'homme avec mon employeur. Le probleme est que celui-ci ne respecte pas la grille de salaire (coefficient) depuis la signature de la convention de travail en 2002. plusieurs salariés et moi meme l'avons fait comparaitre en conciliation mais l'avocat de celui-ci campe sur le refus de regulariser de facon retroactive nos salaires. L'affaire repasse donc au mois de mars mais face a son opposition je doute. Pensez vous que c'est possible qu'il trouve une parade alors que la grille est bien precise et que le cofficient depend d'une qualification (BEP) que nous possedons? Pouvez vous me dire comment ca va se passer s'il refuse toujours lors de l'audience?
Merci